



<http://www.trail-running-association.org>

**Communiqué de presse n°2  
8 juillet 2013**

## **Premières conclusions des cinq groupes de travail de l'ITRA**

Après les premières Assises Internationales du Trail (3 sept 2012 - Courmayeur - Italie) cinq groupes de travail ont été créés autour de cinq thèmes de réflexion clés, avec pour but d'essayer de déterminer, à plus ou moins long terme, des lignes de conduite convergentes entre les acteurs du trail. Cinquante volontaires, équipementiers, organisateurs de course, médias, entraîneurs, athlètes, fédérations... venus de treize pays et cinq continents ont répondu présent et se sont mis autour de la table virtuelle internet.

Après deux mois de travail, chaque groupe, unissant leurs cultures et leurs points de vue pour accompagner cette discipline en pleine évolution, a rédigé les premières conclusions de leurs échanges. Elles posent les premières bases fondamentales d'une éthique de la pratique du trail-running avec pour objectif d'en fédérer les acteurs.

Les textes exhaustifs sont en ligne sur le site de l'ITRA :

<http://www.trail-running-association.org/focus-groups/>

### **• Une définition du trail-running : « une course nature » avant tout**

Au terme de longues discussions où diversité des points de vue et des pays se sont exprimés, l'ensemble des membres du groupe se sont retrouvés autour d'une définition du trail-running et de ses catégories. Le trail est défini comme une course à pied, ouverte à tous, dans un environnement nature (montagne, désert, forêt, plaine...). Idéalement mais pas nécessairement, elle se déroule sur un minimum de route goudronnées (20% de la course maximum) et en semi ou auto-suffisance. Elle doit être correctement balisée et organisée en respect des règles sportives : éthique, loyauté, solidarité et préservation de l'environnement.

Une classification des courses de trail-running est donnée :

- Moins de 42 kilomètres : Trail
- Au-delà de 42 kilomètres : Trail Ultra
  - Trail Ultra Medium (M) : 42 km à 69 km
  - Trail Ultra Long (L) : 70 km à 99 km
  - Trail Ultra XLong (XL) : supérieur ou égal à 100 km

### **• Une charte éthique basée sur des règles simples et puissantes**

Ce groupe s'est attaché à formaliser les valeurs communes à tous les acteurs d'une même discipline. En aucun cas un appel à l'uniformité, cette charte laisse à chacun la liberté

d'exprimer son attachement à l'esprit du trail en accord avec sa culture et ses sensibilités et propose :

*« Se dépasser et explorer ses capacités physiques et mentales au contact d'une nature belle et parfois rude.*

*Le plaisir de courir, sans forcément se focaliser sur la recherche de la performance, même si cela n'empêche pas d'être fier de son classement final.*

*Partager sa passion et ses émotions avec les coureurs et les bénévoles.*

*Eprouver la fierté d'être finisher.*

*S'aider mutuellement à terminer et partager l'émotion de franchir la ligne d'arrivée ensemble au terme d'un effort de plusieurs heures.*

*Vivre un grand moment de convivialité avec l'ensemble des acteurs d'une épreuve.*

*Se sentir solidaire...*

*Entendre de grands champions témoigner de leur respect pour la performance de coureurs anonymes... »*

Cette charte identifie cinq valeurs fondamentales que sont l'authenticité, l'humilité, le fair-play l'équité et le respect ; elle précise leur sens dans le contexte du trail-running et les règles qui en découlent pour tous les acteurs.

### • Une relation d'équilibre à préserver pour la Gestion des athlètes de haut niveau

Ce groupe a travaillé sur un encadrement des relations entre organisateurs, athlètes de haut niveau et équipementiers en matière de primes d'engagement, de défraiements, de primes podium et de leur parité et de prestations proposées aux coureurs. Si le trail-running draine une économie de plus en plus importante, il défend un état d'esprit d'humilité, de fraternité et d'équité, une éthique loin des dérives rencontrées dans certains sports, qu'il faut préserver. Aussi, même si le débat est encore ouvert, un certain nombre de recommandations ont été élaborées et proposent :

- Les revenus des courses doivent en priorité être investis dans l'amélioration de l'organisation des courses au point de vue de la sécurité et des secours, du tracé et du balisage, des ravitaillements...

Les recettes supplémentaires doivent permettre de développer d'autres services liés à la communication et éventuellement d'allouer un budget à l'accueil et la récompense des meilleurs coureurs.

- La prime d'engagement a rencontré l'opposition des membres du groupe.

- Le souhait est émis de limiter les primes podium et la prise en charge des frais de voyage et d'hébergement à 10% du budget des inscriptions sans pour autant dépasser la somme de 15 000 €. Il ne semble cependant pas possible de proposer une telle règle du fait de son caractère difficilement contrôlable.

- Par contre le groupe s'est accordé sur le strict respect de la parité du montant des primes hommes/femmes tout en admettant qu'un nombre différent d'hommes ou de femmes pourront être récompensés selon leur représentativité dans la course.

- Il est proposé que l'accord d'une prime soit corrélé à la performance et donné aux athlètes ayant un écart de temps inférieur à 10% de celui du vainqueur.

- Dans les zones d'assistance, les conditions doivent être les mêmes pour tous, athlètes ou peloton.

- Quant à l'autorisation des « pacers\* », elle est laissée à l'appréciation des organisateurs en fonction de leur culture et des difficultés particulières du terrain, notamment si cela permet d'améliorer la sécurité.

\* Personne qui accompagne le coureur sur une partie du parcours.

### • Un règlement intérieur commun pour une meilleure politique de santé et de lutte antidopage

Dans l'objectif de proposer une « Politique de santé » la plus à même de garantir la bonne santé physique des participants aux épreuves de trail-running, les membres de ce groupe proposent aux organisateurs d'événements membres de l'ITRA un règlement intérieur de douze articles qui, dans une optique de transparence dans la transmission des informations, ont pour ambition de renforcer la surveillance médicale existante.

Ce texte prévoit de la part des organisateurs l'engagement d'informer les participants sur les réglementations nationales et internationales en vigueur en matière de santé et de lutte antidopage, de constituer un Conseil médical et de rendre obligatoire pour les concurrents la déclaration auprès de ce Conseil médical de toute prescription faisant l'objet d'une AUT\* et l'engagement d'accepter l'ensemble des prélèvements urinaires, sanguins ou capillaires et analyses associées demandés par le Conseil médical. Ce dernier pourra convoquer un athlète afin d'échanger avec lui sur son aptitude ou non à participer à la compétition et pourra, à l'issue de l'entretien, proposer au Jury de course la mise hors compétition du participant.

Un article propose la création d'un espace personnel pour les coureurs référencés ITRA où ceux-ci seront invités à renseigner leurs AUT et résultats d'analyse.

L'ITRA s'engage à mettre à la disposition des organisateurs l'aide technique et le savoir-faire nécessaire à l'application de ce règlement, moyennant une prise en charge financière.

\* *Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques.*

### • Un classement international ITRA en phase de test

Ce n'est que lorsque l'International Trail-Running Association sera constituée et que son Comité de direction aura nommé une Commission responsable du classement international, qu'un règlement précis sera défini.

Dans l'attente, le groupe de travail a défini un classement international annuel basé à ce jour, sur plus de 2 500 courses et près de 300 000 coureurs du monde entier. En phase de test interne, ce classement est établi pour chacune des 4 catégories définies (Trail, Trail Ultra M, L, XL) et est disponible par sexe et/ou par pays.

### Le principe du classement

Sur chaque course un calcul des points est établi en fonction du temps effectué par rapport à la distance et au dénivelé, avec éventuellement un coefficient de difficulté.

Ce calcul Temps-Distance-Dénivelé, appelé Performance Maximale Théorique (PMT), a une valeur maximale de 1000 points.

En fonction de son résultat le coureur se voit donc attribuer une cote sur 1000. Ainsi ses meilleurs résultats de l'année sont retenus et additionnés, pour chacune des catégories de trail, et permettent un classement type championnat.

Pour chaque coureur, un indice de performance est également calculé sur les résultats de ses 5 meilleures courses, par catégorie ou toutes distances confondues, avec les résultats de l'année en cours et des deux années précédentes. Au cas où celui-ci n'aurait pas un nombre suffisant de courses, un calcul statistique est alors effectué à partir des résultats connus afin d'estimer sa valeur.

Cet Indice de Performance, reflétant la valeur d'un coureur sur les 36 derniers mois est d'ores et déjà publié.

### • La prochaine étape : création de l'International Trail-Running Association

L'International Trail-Running Association poursuit actuellement l'étude et l'établissement de ses statuts et sera officiellement créée d'ici la fin du mois de juillet.

Ouverte à tous les acteurs du trail elle aura pour objectif :

- de développer et promouvoir le trail comme un sport à part entière, accessible à tous ;
- de promouvoir son éthique sportive ;
- de représenter ses membres au niveau international ;
- d'entretenir des relations constructives et de collaborer avec les associations nationales de trail, les fédérations nationales et internationales ;
- de promouvoir l'organisation de championnats de trail continentaux ou mondiaux ;
- de contribuer à améliorer la sécurité et la santé des participants.

## CONTACT

**International Trail-Running-Association**

Michel Poletti

Mobile : +33 6 08 02 94 68

Email : [contact@trail-running-association.org](mailto:contact@trail-running-association.org)

---

## RELATIONS PRESSE

*INFOCÎMES*

Tel : +33 (0) 4 50 47 24 61

Fax : +33 (0) 4 50 47 28 79 **Geneviève Cadot**

Mobile : +33 (0) 6 700 823 38

Email : [genevieve@infocimes.com](mailto:genevieve@infocimes.com)